

Centre de préparation aux concours administratifs  
(CIPCEA)

**Diplôme d'Université « Affaires publiques – concours de la haute  
fonction publique »**

**Année universitaire 2020 / 2021**

L'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne est devenue en quelques années, en association avec l'Ecole Normale Supérieure, le premier centre de préparation aux concours de la haute fonction publique, par le nombre des lauréats. Cependant, les étudiants de l'Université Paris 1 bénéficient trop peu de cette voie d'accès aux carrières de la haute fonction publique. Au cours des dernières années, seulement une trentaine d'étudiants de Paris 1 a été admise chaque année en Prép'ENA/Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique », et, si leurs résultats d'ensemble sont bons, ils ont réussi surtout les concours autres que l'ENA, quoique de même niveau. Les raisons de cette situation sont connues : d'abord l'autocensure des étudiants eux-mêmes, qu'il faut combattre ; ensuite une formation trop spécialisée, même si elle est excellente, pour des concours qui sont très pluridisciplinaires ; une insuffisante maîtrise de la rhétorique, à l'écrit comme à l'oral.

La création du DU « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique » a pour but de briser ces barrières et de proposer aux meilleurs étudiants intéressés par les métiers de la haute fonction publique les moyens de se donner cette ambition et en élargissant leur formation pour entrer ensuite en Prép'ENA/Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique » dans les meilleures conditions.

### **1. Objectif**

Le DU « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique » n'est pas un diplôme autonome. C'est un diplôme complémentaire de la formation principale, visant à donner aux étudiants les connaissances de base nécessaires pour aborder la préparation aux concours de la haute fonction publique, qui sont tous très pluridisciplinaires, dans les matières qui sont absentes du programme de leur diplôme principal actuel et/ou antérieur. Par exemple, on offrira du droit et de l'histoire aux économistes, de l'économie et de l'histoire aux juristes, du droit et de l'économie aux historiens, etc...

Cinq UFR sont associées dans la mise en œuvre du DU, qui est ouvert à leurs étudiants, et qui mutualisent certains cours dans le cadre du DU. Ces UFR sont les suivantes : l'EDS (Droit, y compris l'Institut d'Administration Économique et Sociale), l'UFR 02 (Économie), l'UFR 09 (Histoire), l'UFR 10 (Philosophie) et l'UFR 11 (Science politique).

Le programme du DU est relativement léger, car il ne doit pas compromettre la formation principale. Au contraire, l'excellence dans la formation principale est la condition d'une pluridisciplinarité réussie. Mais les cours obligatoires et les cours à option sont déterminés en

fonction de leur pertinence par rapport aux programmes des concours de la haute fonction publique, à commencer par celui de l'ENA.

Au terme du DU, et en fonction de la réussite aux examens, l'Université délivre le Diplôme d'Université « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique », éventuellement avec une mention selon les résultats obtenus.

Le débouché naturel du DU est la préparation aux concours de la haute fonction publique. Compte tenu du niveau de sélectivité de ces concours, seuls les meilleurs étudiants, ayant obtenu une moyenne égale à 13 sur 20 sur les deux années du DU auront un accès direct en Prép'ENA/Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique ». Cette exigence n'est pas dictée par un quelconque esprit malthusien ou élitiste, mais par l'objectif d'assurer la réussite des étudiants préparés. Les autres étudiants pourront toutefois accéder à la Prép'ENA/Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique » par le test d'entrée, ou encore sur dossier s'ils obtiennent une mention Bien à leur M1 (ou M2) dans l'une des UFR concernées. Mais ils pourront aussi s'inscrire à la préparation au concours des Instituts régionaux d'administration (il en existe cinq en France : Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes), qui donnent accès à des carrières de catégorie A. Après quatre ans de service, il leur sera possible de se présenter aux concours internes des corps de la haute fonction publique, et notamment au concours interne de l'ENA.

## 2. Organisation et programme

Le DU est organisé sur deux ans, en parallèle aux niveaux L3 et M1 de la formation principale. Seuls peuvent s'inscrire au DU, **et seulement à partir de la première année du DU**, les étudiants régulièrement inscrits en L3, puis en M1 d'un diplôme national délivré par l'une des cinq UFR associées dans le DU.

S'agissant d'une formation complémentaire par rapport à la formation principale de l'étudiant, le DU offre 3 parcours différenciés selon la ou les formation(s) suivie(s) par les étudiants. Le parcours droit est destiné aux étudiants n'ayant pas bénéficié de cours de droit au cours de leurs études supérieures, tandis que le parcours économie a été créé pour les étudiants n'ayant pas bénéficié de cours d'économie. Pour les étudiants en double licence droit-économie (donc bénéficiant de cours dans ces deux disciplines), ou pour tout étudiant qui aurait suivi ces deux matières de façon suffisante dans son cursus, le DU offre le parcours alternatif (sous réserve d'approbation par le directeur de la formation). Chaque parcours comporte, sur les deux années, trois cours semestriels obligatoires (un en première année du DU et deux en deuxième année du DU) et l'étudiant doit choisir en option cinq autres cours semestriels (trois en première année du DU et deux en deuxième année du DU). Un seul enseignement est commun à tous les parcours : il s'agit, en deuxième année du DU, du cours et des TD de Grands enjeux contemporains. Cet enseignement prépare à l'épreuve dite de composition sur une « question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société », qui figure au programme du concours de l'ENA et de tous les concours bâtis sur ce modèle. C'est une épreuve qui fait appel à une culture pluridisciplinaire et à la maîtrise de la rhétorique. C'est pourquoi le cours est accompagné de TD qui permettront d'entraîner les étudiants et de développer leurs aptitudes en ce domaine. Celles-ci leur seront utiles aussi dans les autres épreuves de concours.

Chaque diplôme ayant sa propre grille horaire et son propre système d'options, il est impossible d'éviter les chevauchements d'horaires entre le DU et la formation principale.

Cependant, le nombre d'options offertes et les choix ouverts aux étudiants en ce qui concerne les options offertes dans le diplôme principal devraient permettre à chacun de composer son programme de manière pertinente. Une option peut être choisie la première ou la seconde année du DU ; elle ne peut évidemment pas être choisie deux fois. Dans certains cas, une option offerte au titre du DU est aussi accessible en option au titre du diplôme principal. Bien entendu, l'étudiant ne peut choisir en option du DU que des matières qu'il n'a pas validées, ou ne validera pas dans l'année en cours, au titre de sa formation principale. Enfin, l'évaluation des matières optionnelles étant organisée sur une base annuelle et non sur une base semestrielle, l'étudiant peut choisir librement ses options, chaque année sur le premier ou le second semestre, ce qui élargit les possibilités de choix.

Le volume horaire de chaque cours est celui du diplôme principal dont il fait partie. Le volume horaire des cours et TD créés est de 33 heures au niveau L3 (Droit public 1) ou 48 heures au niveau M1 (15h de TD de Grands enjeux contemporains et 33h de Droit public 2). Le DU est géré par le CIPCEA, en liaison avec les UFR qui participent à la mise en œuvre du DU. Le CIPCEA est également chargé de la préparation aux concours de la haute fonction publique et au concours des IRA.

### 3. Les parcours offerts par le DU en fonction des formations suivies par l'étudiant

#### Parcours économie

##### 1<sup>ère</sup> année

###### *Semestre 1 :*

UE 1 : cours obligatoire :

Introduction à la micro- et à la macro-économie

UE 2 : cours à option (3 cours à choisir sur le semestre 1 et/ou le semestre 2) :

Droit de la Sécurité sociale

Droit des sociétés

Droit international public

Finances publiques ou Droit des finances publiques (▲ le volume horaire semestriel du cours « Finances publiques » est plus léger que celui du cours « Droit des finances publiques »)

Sociologie des organisations politiques

Histoire de la vie politique (1789-1958)

Les Relations internationales au XX<sup>ème</sup> siècle

Organisation de l'Etat et action publique

Politique de l'Union Européenne

Régime de l'obligation

Sociologie des politiques publiques

Sociologie des problèmes sociaux 1 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

###### *Semestre 2 :*

UE 1 : cours à option :

Droit des technologies de l'information

Histoire de l'administration

Histoire des idées politiques

Questions européennes

Science administrative - Théories de l'Etat

Sociologie des problèmes sociaux 2 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

Sociologie politique du pouvoir local

## **2<sup>ème</sup> année**

*Semestre 1 :*

UE 1 : cours obligatoire :

Grands enjeux contemporains : cours + TD

UE 2 : cours à option (2 cours à choisir sur le semestre 1 et/ou le semestre 2)

Droit de la Sécurité sociale

Droit des sociétés

Droit international public

Finances publiques ou Droit des finances publiques (▲ le volume horaire semestriel du cours « Finances publiques » est plus léger que celui du cours « Droit des finances publiques »)

Sociologie des organisations politiques

Histoire de la vie politique (1789-1958)

Les Relations internationales au XX<sup>ème</sup> siècle

Organisation de l'Etat et action publique

Politique de l'Union Européenne

Régime de l'obligation

Sociologie des politiques publiques

Sociologie des problèmes sociaux 1 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

*Semestre 2 :*

UE 1 : cours obligatoire :

Economie internationale

UE 2 : cours à option

Droit des technologies de l'information

Histoire de l'administration

Histoire des idées politiques

Questions européennes

Science administrative - Théories de l'Etat

Sociologie des problèmes sociaux 2 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

Sociologie politique du pouvoir local

## **Parcours droit**

### **1<sup>ère</sup> année**

*Semestre 1 :*

UE 1 : cours obligatoire :

Droit public 1 (droit constitutionnel, organisation administrative et hiérarchie des normes)

UE 2 : cours à option (choisir 3 cours sur le(s) semestre(s) 1 et/ou 2)

Droit de la Sécurité sociale

Droit des sociétés

Droit international public

Finances publiques ou Droit des finances publiques (▲ le volume horaire semestriel du cours « Finances publiques » est plus léger que celui du cours « Droit des finances publiques »)

Sociologie des organisations politiques

Histoire de la vie politique (1789-1958)  
Les Relations internationales au XXème siècle  
Organisation de l'Etat et action publique  
Politique de l'Union Européenne  
Régime de l'obligation  
Sociologie des politiques publiques  
Sociologie des problèmes sociaux 1 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

*Semestre 2 :*

UE 1 : cours à option :  
Droit des technologies de l'information  
Histoire de l'administration  
Histoire des idées politiques  
Questions européennes  
Science administrative - Théories de l'Etat  
Sociologie des problèmes sociaux 2 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)  
Sociologie politique du pouvoir local

**2ème année**

*Semestre 1 :*

UE 1 : cours obligatoire :  
Grands enjeux contemporains : cours + TD  
UE 2 : cours à option (2 cours à choisir sur le semestre 1 et/ou le semestre 2)  
Droit de la Sécurité sociale  
Droit des sociétés  
Droit international public  
Finances publiques ou Droit des finances publiques (▲ le volume horaire semestriel du cours « Finances publiques » est plus léger que celui du cours « Droit des finances publiques »)  
Sociologie des organisations politiques  
Histoire de la vie politique (1789-1958)  
Les Relations internationales au XXème siècle  
Organisation de l'Etat et action publique  
Politique de l'Union Européenne  
Régime de l'obligation  
Sociologie des politiques publiques  
Sociologie des problèmes sociaux 1 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

*Semestre 2 :*

UE 1 : cours obligatoire :  
Droit public 2 (droit administratif général)  
UE 2 : cours à option  
Droit des technologies de l'information  
Histoire de l'administration  
Histoire des idées politiques  
Questions européennes  
Science administrative - Théories de l'Etat

Sociologie des problèmes sociaux 2 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

Sociologie politique du pouvoir local

**Parcours alternatif (pour les étudiants en double licence droit-économie, ou pour tout étudiant qui aurait suivi ces deux matières de façon suffisante dans son cursus, sous réserve d'approbation par le directeur de la formation)**

### **1<sup>ère</sup> année**

*Semestre 1 :*

UE 1 : cours obligatoire :

Cours optionnel (proposé au semestre 1) devenu cours obligatoire

UE 2 : cours à option (choisir 3 cours sur le(s) semestre(s) 1 et/ou 2)

Droit de la Sécurité sociale

Droit des sociétés

Droit international public

Finances publiques ou Droit des finances publiques (▲ le volume horaire semestriel du cours « Finances publiques » est plus léger que celui du cours « Droit des finances publiques »)

Sociologie des organisations politiques

Histoire de la vie politique (1789-1958)

Les Relations internationales au XX<sup>ème</sup> siècle

Organisation de l'Etat et action publique

Politique de l'Union Européenne

Régime de l'obligation

Sociologie des politiques publiques

Sociologie des problèmes sociaux 1 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

*Semestre 2 :*

UE 1 : cours à option

Droit des technologies de l'information

Histoire de l'administration

Histoire des idées politiques

Questions européennes

Science administrative - Théories de l'Etat

Sociologie des problèmes sociaux 2 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

Sociologie politique du pouvoir local

### **2<sup>ème</sup> année**

*Semestre 1 :*

UE 1 : cours obligatoire :

Grands enjeux contemporains : cours + TD

UE 2 : cours à option (2 cours à choisir sur le semestre 1 et/ou le semestre 2)

Droit de la Sécurité sociale

Droit des sociétés

Droit international public

Finances publiques ou Droit des finances publiques (▲ le volume horaire semestriel du cours « Finances publiques » est plus léger que celui du cours « Droit des finances publiques »)

Sociologie des organisations politiques

Histoire de la vie politique (1789-1958)  
Les Relations internationales au XXème siècle  
Organisation de l'Etat et action publique  
Politique de l'Union Européenne  
Régime de l'obligation  
Sociologie des politiques publiques  
Sociologie des problèmes sociaux 1 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)

*Semestre 2 :*

UE 1 : cours obligatoire :  
Cours optionnel (proposé au semestre 2) devenu cours obligatoire  
UE 2 : cours à option  
Droit des technologies de l'information  
Histoire de l'administration  
Histoire des idées politiques  
Questions européennes  
Science administrative - Théories de l'Etat  
Sociologie des problèmes sociaux 2 (▲ ce cours a lieu sur les deux semestres : 19h30 + 19h30)  
Sociologie politique du pouvoir local

#### **4. Conditions de départ en Erasmus**

Un étudiant du DU est autorisé à partir 1 semestre dans le cadre du programme Erasmus. Dans ce cas, il s'engage à revenir en France pour être présent aux examens des matières qu'il doit passer.

Durant le semestre de présence à l'université, un étudiant de première année devra suivre au minimum deux de ses matières optionnelles. Un étudiant de deuxième année devra suivre au minimum une de ses matières optionnelles.

Durant le semestre Erasmus, l'étudiant est dispensé d'assiduité aux cours. Il devra prendre ses dispositions et s'organiser pour récupérer le contenu des cours auxquels il n'a pas pu assister.

#### **5. Régime d'examen et diplôme**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances ne comporte que des épreuves écrites.

Chaque cours semestriel obligatoire donne lieu, pour l'admissibilité, à une épreuve écrite de trois heures, en première et en deuxième année du DU.

En première puis en deuxième année du DU « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique », les matières optionnelles donnent lieu à une épreuve écrite de 2 heures formée d'une question principale du type de celles posées à l'oral, et de plusieurs autres questions très courtes portant toutes sur la même matière, ou selon les années et le choix souverain du directeur de l'établissement, sur deux matières. La matière exclusive ou principale sera tirée au sort parmi les trois matières optionnelles suivies (pour les étudiants de

1<sup>ère</sup> année) ou parmi les deux matières optionnelles suivies (pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année), juste avant l'examen écrit.

Les épreuves sont toutes notées sur 20 et dotées d'un coefficient 1. Les notes se compensent entre unités d'enseignement, entre les semestres, et entre les deux années du DU.

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.) et celles entraînées par un semestre Erasmus. Un semestre à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus est toléré, **sous certaines conditions** (se référer au paragraphe **4. Conditions de départ en Erasmus**).

La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Le diplôme délivré comporte l'une des mentions suivantes en fonction de la moyenne obtenue sur les deux années du DU, calculée sur la base de la moyenne de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> année : Assez Bien (à partir de 12/20) ; Bien (à partir de 14/20) ; Très Bien (à partir de 16/20).

## **6. Débouchés**

Le débouché naturel du DU est la préparation aux concours de la haute fonction publique, dont il constitue la première étape.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne de 13 sur 20 au diplôme seront admis directement en Prép'ENA/Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique ». Les autres voies d'accès restent ouvertes aux autres étudiants, sous réserve d'en remplir les conditions.

Les étudiants titulaires du DU pourront aussi s'inscrire à la préparation au concours des IRA.

## **7. Conditions d'admission**

Le DU « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique » est ouvert pour un effectif d'environ 30 étudiants parmi les étudiants inscrits en L3 dans les cinq composantes associées au DU.

**PRE-CANDIDATURE OBLIGATOIRE SUR E-CANDIDAT.**

*Tout candidat doit obligatoirement créer un dossier sur e-candidat (<https://ecandidat.univ-paris1.fr/ecandidat/>) entre le mardi 9 juin et le mardi 23 juin 2020.*

Les candidatures se font sur la base d'un dossier dématérialisé, comportant notamment un CV, les relevés de notes du Baccalauréat, de L1 et de L2, une lettre de motivation, ainsi que les vœux de l'étudiant pour le parcours (droit, économie, ou parcours alternatif) et les matières optionnelles auxquels il souhaite s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année du DU « Affaires publiques - concours de la haute fonction publique ».



Le candidat formulera ses vœux en gardant à l'esprit l'objectif du DU : donner aux étudiants les connaissances de base nécessaires dans les matières **absentes du programme de leur diplôme principal** (et/ou absentes de leur parcours universitaire antérieur).

Les choix du candidat seront présentés au directeur(rice) du DU « Affaires publiques - concours de la haute fonction publique ». Ils doivent être validés par le directeur(rice) du DU, qui tient compte de la cohérence du parcours du candidat.

Le directeur(rice) du DU peut proposer à l'étudiant d'autres matières plus pertinentes au regard de sa formation passée et actuelle.

Les étudiants sélectionnés pour la première année du DU doivent acquitter des droits d'inscription qui s'élèvent à **650,00 euros** au titre de l'année universitaire 2020 / 2021.

Les étudiants poursuivant la formation en 2<sup>ème</sup> année doivent acquitter des droits d'inscription qui s'élèvent à **420,00 euros**, au titre de l'année universitaire 2020 / 2021.

## **8. Renseignements**

Auprès du CIPCEA :

- **Directrice** : Madame Anne LEVADE, Professeure de droit public
- **Responsable administrative** : Madame Gabriela BRYDA

Courriel : ([cipceascol@univ-paris1.fr](mailto:cipceascol@univ-paris1.fr))

Tél. : +33 1 87 02 50 71.

*Où nous trouver / adresse postale :*

**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Campus Port Royal**

**37 boulevard de Port Royal 75634 Paris cedex 13 (entrée au 1 rue de la Glacière)**

**Bâtiment B2, 3<sup>ème</sup> étage, bureau 01.**